



CAPL du 04/07/2017

MOUVEMENT LOCAL DES CONTROLEURS

COMPTE-RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration:

M. MORICEAU, M. JOUVE, M. PAILLET, M. GARBUNOW et Mme GIGUET.

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : Mme MORBIDUCCI (T), Mme FRIAA (T), M. VEYLET et M. WAY (experts)

Solidaires - Finances Publiques : Mme EMONIN (T), Mme VIEYRES (T).

FO: Mme BOURGADE (T)

Mme JBIRANE (Administration) et Mme VIEYRES (Solidaires Finances Publiques) assurent respectivement les fonctions de secrétariat et le secrétariat adjoint.

Avant d'aborder le mouvement local, madame FRIAA lit la déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques (cf. ci-après) qui dénonce le nombre important de postes non-pourvus au niveau national, au niveau local, et toutes les difficultés que cela va accentuer dans les services et pour les personnels.

En réponse M. MORICEAU confirme la volonté de la DDFiP 15 de tenir les CAPL le plus tôt possible.

Concernant la problématique des détachements il réaffirme que ceux-ci se font avec l'accord des agents concernés et qu'ils doivent rester exceptionnels et temporaires.

1/ Mouvement local des agents de catégorie B.

Après rappel des affectations prononcées au niveau national, il est procédé à l'examen du mouvement local soumis au vote de la CAP et des demandes des agents.

Malgré les interventions des organisations syndicales à la demande d'une collègue, l'administration n'a pas modifié son projet.

Le mouvement s'établit comme suit :

RAN AURILLAC

ESQUIRE Christine obtient le SPFE

DELANNOY Philippe obtient la Trésorerie Aurillac Municipale

VOILLARD Cécile obtient le SIP

CALAMY Thomas obtient le SPFE

LASSERRE Claire obtient le SPFE

CHASSANG Christine obtient la Direction service FCE (en détachement)

BLANQUET Danielle obtient le SIP

DELANNOY Odile obtient le CDIF

MOLES Mireille obtient le SPFE

CHAUMENY Thomas obtient la Trésorerie Aurillac Municipale

ROBERT Ingrid obtient la Trésorerie de Maurs

MARECHAL Mickaël obtient la Trésorerie de Maurs

RAN MAURIAC

SERRE David obtient le SIP/SIE

CHARLAINE Bernadette obtient le SIP/SIE

Le président soumet son projet de mouvement au vote de la Commission :

Parité administrative : 5 Pour

Parité syndicale : 4 contre (CGT, Solidaires)
1 abstention (FO)

Par leur vote contre, les élus CGT-Finances Publiques marquent leur opposition au mouvement local tel qu'il est imposé par l'Administration. Bien qu'ils constatent avec satisfaction que de nombreux collègues ont obtenu leur mutation, ils déplorent que des postes restent vacants à l'issue du mouvement.

Mesures d'accompagnement non soumises au vote :

BECKER Isabelle (Direction)	Direction Service FCE
BERTRAND Béatrice (ALD Aurillac)	Maintenue SIP-SIE St-Flour
PELLET Christian (Direction)	Direction Pôle expertise juridique et fiscal Division affaires juridiques
THERON Bernadette (Aurillac Direction)	Maintenue en détachement sur la Trésorerie de Chaudes Aigues
GIRE Perrine (ALD St-Flour)	Maintenue Trésorerie Chaudes-Aigues
REZZIOUI Mohamed (ALD Aurillac)	SIE Aurillac
CAPPELIE Olivier (ALD sans résidence)	Maintenu SPFE
FILLON Françoise (Aurillac Gestion des Comptes Publics)	Maintenue en détachement sur la Trésorerie de St-Flour
COLOMBEAU Grégory (Aurillac Fiscalité Professionnelle)	Maintenu en détachement au PCR

Bien que les mesures d'accompagnement ne soient pas soumises au vote, les élus CGT FINANCES PUBLIQUES déplorent que les souhaits de certains collègues n'aient pu être satisfaits.

2/ Questions diverses :

Les élus CGT FINANCES PUBLIQUES attirent l'attention de la Direction sur les sous-effectifs B suite à ce mouvement .

Trésorerie Vic sur Cère : - 1 B

Trésorerie St-Martin Valmeroux : -1 B

Trésorerie municipale Aurillac : -2 B dont 1 compensé par 1 C

PCRP : -1 B

M. MORICEAU envisage de continuer à utiliser l'EDR pour soutenir les trésoreries.

Il explique avoir prioritairement comblé les postes vacants sur la Trésorerie de Maurs très impactée par les réformes en cours au niveau intercommunalité.

Concernant le PCRP il reconnaît qu'il faudra « réduire la voilure momentanément »... Il considère qu'il s'agit d'une structure d'avenir mais il préfère dans le contexte actuel résorber les sous-effectifs dans les services de gestion fiscale (SIP, SPFE, CDIF).

Les élus CGT FINANCES PUBLIQUES demandent la confirmation de la date de la journée d'accueil des nouveaux agents à la Direction.

M. MORICEAU confirme la date du lundi 04 septembre. Cet accueil commencera à 10h (pour tenir compte de la rentrée scolaire) et se tiendra sur la journée. Il y aura un moment de convivialité le midi et l'après-midi sera consacrée à la rencontre avec les organisations syndicales, la mutuelle, l'ATSCAF et la délégation à l'action sociale.

Les élus CGT FINANCES PUBLIQUES demandent à connaître l'affectation des nouveaux cadres A+.

M. MORICEAU accepte de communiquer ces affectations :

Mme LAFRAGETTE (IDIV) remplacera Mme COURRENT (Direction – animation du réseau)

Mme BOYER (IDIV) rejoindra le pôle expertise en Direction

M. TREMOUILLE (IDIV) est affecté comme adjoint de Mme LAFAGE au Pôle de contrôle unifié (BDV/PCE/PCRP)

Mme REILHAC (IP) est affectée à l'Audit.

Au nom de l'intersyndicale nationale (CGT, Solidaires et FO), les élus CGT FINANCES PUBLIQUES remettent à M. MORICEAU les 101 premières signatures recueillies dans le Cantal sur la pétition contre les attaques de la DG sur les possibilités de promotion interne.

La séance est levée à 10h30.

Les élus CGT Finances Publiques
Isabelle MORBIDUCCI, Sylvie FRIAA, Laurent VEYLET et Luc WAY



CAPL B du 04/07/2017

Mouvement local des Contrôleurs

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques du Cantal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les élus CGT FINANCES PUBLIQUES réitèrent leur demande que tout soit fait à l'avenir pour que les CAP d'affectations locales se tiennent au plus tôt, car cela entraîne de grandes difficultés pour les collègues concernés (installation, scolarisation des enfants, recherche de logement).

Localement le calendrier de tenue des CAPL d'affectation a pu être avancé de 3 semaines (en 3 ans). Nous souhaitons que cette tendance se poursuive.

Les élus CGT FINANCES PUBLIQUES rappellent leur attachement au paritarisme et leur position sur la tenue des commissions paritaires locales, qui doivent être de réels organismes où la défense des personnels est véritablement et valablement assurée.

Pour cela toutes les informations utiles à l'élaboration du mouvement doivent être communiquées aux élus en amont de la CAP selon les dispositions prévues par le règlement intérieur (article 7).

Les élus CGT FINANCES PUBLIQUES ne peuvent que déplorer la façon dont s'est déroulée la CAPL d'affectation des agents administratifs le 22 juin dernier. Nous espérons qu'il n'en sera pas de même aujourd'hui et que nous avons pu bénéficier de toutes les informations utiles pour préparer la présente CAPL.

Ce mouvement local se fait dans un contexte national de poursuite et d'aggravation des suppressions de postes et de sous-effectifs. (948,7 vacances de contrôleurs au niveau national, dont 3 dans le Cantal).

Tout cela se traduit par des conditions de travail toujours plus difficiles pour l'ensemble des collègues et des possibilités de mutation réduites.

Les élus CGT FINANCES PUBLIQUES revendiquent un recrutement à hauteur des besoins, ainsi que l'arrêt des suppressions de postes. C'est une nécessité pour garantir la qualité de notre service public et des conditions de travail correctes pour tous les collègues.

Concernant les travaux du jour, les élus CGT FINANCES PUBLIQUES constatent que votre projet de mouvement ne comble pas tous les postes vacants. Comme d'habitude malheureusement il s'agit d'un exercice de gestion de la pénurie. Les élus CGT FINANCES PUBLIQUES tiennent à relayer le ras le bol des collègues vis à vis de cette situation infernale où les sous-effectifs chroniques viennent encore aggraver les difficultés créées par les suppressions de postes.

Ils exigent que tous les postes soient pourvus et que les règles d'affectation, notamment la règle de l'ancienneté administrative, soient respectées lors de ce mouvement local des contrôleurs.

Ils réaffirment leur opposition aux affectations « à profil » et au volume important d'agents mis à la disposition-tous grades confondus.

Ils insistent aussi sur le fait que les situations de détachement ne doivent être que provisoires et rester exceptionnelles.

Les détachements ne doivent pas constituer un moyen alternatif de gestion des mouvements locaux.